

— GÉRARD JACOT —

# LE PRINCIPE :

Créer un lien direct entre paysans et consommateurs, qui s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable et en payant par avance.

### POURQUOI FAIRE:

- Avoir accès à des produits locaux et bios à prix juste
- Soutenir les paysan-nes locaux et leur permettre de vivre décemment
- Préserver des terres agricoles



Notre partenaire : la ferme la Grosse Grange ; Aurélien Gras et Baptiste Konne. Paniers livrés d'octobre à mars 2022 inclus.

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS:

Nom :	Prénom :
Tél. fixe :	Courriel:
Tél. portable :	Atelier/Formation :

#### PANIER CHOISI cochez la case :

CHOIX A	- 1 petit panier hebdomadaire contenant 2 kg de 4 légumes différents	8 € / semaine	
CHOIX	- 1 petit panier hebdomadaire contenant 2 kg de 4 légumes différents	9,90 €/	
B	- 6 oeufs bios à 1,90 €	semaine	

Ce qui signifie si Choix A: Novembre (2 paniers): 16 €/ Décembre (3 paniers):24 €/ Janvier (4 paniers):32 €/ Février (2 paniers): 16 € et Mars (5 paniers): 40 €

Ce qui signifie si Choix B: Novembre (2 paniers): 19,8 €/ Décembre (3 paniers): 29,7 €/ Janvier (4 paniers): 39,6 €/ Février (2 paniers): 19,8 € et Mars (5 paniers): 49,5 €

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION

La fiche d'inscription doit être renseignée et adressée au secrétariat de l'école d'art accompagné des règlements par chèque bancaire à l'ordre de la Grosse Grange. Le chèque est encaissé deux semaines après ////

Un mois de test est possible : le mois d'octobre 2021 : où trois paniers seront alors livrés (un panier jeudi 7 octobre, 14 octobre, 21 octobre).

Ensuite, dès que votre choix est confirmé et au bout du mois d'essai, afin de faciliter le travail administratif, nous vous proposons de préparer l'ensemble des chèques pour l'année scolaire 2021/22

Date et signature :

pour le 12 novembre, dernier délai.

Ils seront encaissés au fur et à mesure des mois écoulés.

Les paniers seront livrés à l'école tous les jeudis pendant les semaines scolaires, pas de livraison pendant l'ensemble des vacances scolaires.

Important, il est possible de résilier à tout moment de l'année engagée avec un préavis d'un mois.